

Département de Saône-et-Loire
COMMUNE DE LA CLAYETTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2025/62

Séance du 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze du mois de novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire.

Date de convocation : 9 décembre 2025	Présents : LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, BERDAGUE Patrick, DESCHARNE Samuel, LABONNE NOLLET Laurie, PLATHEY Pierre, BOUCLIER Florence, LAROCHE Daniel, MATHIEUX Marc, MARTINOT Noémie, MATHUS Véronique, BENCADI Karim, MORIN DESMURS Michèle, CLEMENT Nathalie, DELANGLE Sylvain
Nombre de Membres en exercice : 19	
Nombre de Membres présents : 15	
Nombre de suffrages exprimés : 15	
Votes Pour : 15	Procurations :
Vote Contre : 0	Excusés : CLEMENT Pascal, BUSSEUIL Georges, MUNCH Armelle
Abstentions : 0	Absents : DELANGLE Sylvie

Le secrétariat a été assuré par : BERDAGUE Patrick

Objet : Contrat de maîtrise d'œuvre -travaux de réhabilitation de la place de la poste

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2122-8 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le programme de travaux relatif à la requalification de la place de la poste,

Vu l'estimation prévisionnelle de l'opération s'élevant à 300 000€ HT ;

Vu la procédure engagée en vue du choix d'un maître d'œuvre dans le cadre d'un marché passé de gré à gré, conformément aux seuils applicables ;

Considérant que les besoins de la collectivité nécessitent de recourir à une prestation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du projet ;

Considérant que la consultation effectuée a permis d'identifier le prestataire Ingepro, dont la proposition technique et financière répond aux attentes de la collectivité ;

Considérant que le montant de la mission de maîtrise d'œuvre s'élève à 27 400 € HT, selon l'offre jointe en annexe ;

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

-D'APPROUVER le recours à un marché de maîtrise d'œuvre passé de gré à gré pour l'opération de requalification de la place de la poste

-D'APPROUVER le contrat de maîtrise d'œuvre avec :

Nom du maître d'œuvre :

-mandataire : Ingepro

-co-traitant (paysagiste-concepteur) : Equinoxe paysages

D2025/189



Montant :

- tranche ferme : 12 460€ HT (soit 14 952€ TTC)
- tranche optionnelle : 14 940€ HT (soit 17 928€ TTC)

Nature de la mission :

- mission de base (tranche ferme) : ESQ – AVP – PRO/DCE (analyse des offres comprise) - SUBV
- missions optionnelles : ACT - EXE – DET – AOR -

-D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre et tous documents afférents à l'exécution du marché.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le16/12/2025.....
Publication le 18/12/2025
Acte contresigné le
Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR



Le/La secrétaire de séance,

